

Interparfums fait appel et refuse toute transaction dans le procès du prétendu « bore out »

Paris, le 27 avril 2018

Malgré le caractère limité des dommages et intérêts accordés en première instance par le Conseil de Prud'hommes de Paris au titre du harcèlement moral (10 000 euros soit environ 6 % du montant demandé), la société Interparfums, qui continue de réfuter totalement les allégations retenues à son encontre a, en date du 4 avril 2018, décidé d'interjeter appel de cette décision de justice.

Frédéric Desnard a, quant à lui, interjeté appel trois semaines plus tard, période au cours de laquelle il a tenté d'orchestrer un chantage en proposant une transaction à hauteur de 250 000 euros, somme en contrepartie de laquelle il « négociait son silence » total vis-à-vis des médias.

Soucieuse de défendre ses valeurs, son honorabilité et sa réputation, et compte tenu du dénigrement médiatique et des méthodes déloyales de Monsieur Frédéric Desnard depuis près de quatre ans, la société s'est refusée à tout accord transactionnel.

Frédéric Desnard, dans son rôle permanent de victime, rappelle régulièrement que la société a déposé plainte pour diffamation à deux reprises, oubliant de rappeler qu'il a été condamné systématiquement, le Tribunal de Police de Paris ayant précisé que « ses accusations étaient inspirées par le ressentiment et l'animosité personnelle destinée à nuire à son ancien employeur ».

Cyril Levy-Pey, Directeur de la communication et porte-parole de la société a déclaré : « *Depuis près de quatre ans, Frédéric Desnard manipule la réalité pour parvenir à ses fins. Sous couvert de défendre une cause, j'affirme aujourd'hui clairement qu'il est un imposteur dont la seule motivation est financière.*

J'assume mes propos et tiens à la disposition de la justice et des médias toute pièce nécessaire prouvant que Frédéric Desnard était prêt à sacrifier « sa cause et ses idéaux » contre de l'argent. Je tiens également à la disposition de qui le voudra, l'ensemble des mails bienveillants d'anciens salariés attestant de ce que sont la place et l'importance des valeurs humaines chez Interparfums.

Dans sa posture de victime, Frédéric Desnard n'hésite pas non plus à s'affranchir de toute éthique en publiant sur ses pages personnelles ou ses réseaux sociaux mensonges et contre-vérités. La société, respectueuse des lois, n'a, quant à elle, jamais franchi les lignes en publiant les preuves de ces mensonges, et n'a jamais eu peur que la vérité soit établie. C'est pourquoi elle n'a jamais cédé au chantage de Monsieur Desnard. C'est aussi pourquoi elle n'y cèdera jamais ! Compte tenu d'une attitude que je n'hésite plus à qualifier de malhonnête, j'ajoute que la société Interparfums, qui est cotée en bourse, n'acceptera plus, au nom de ses équipes, de ses actionnaires, de ses clients ou de ses partenaires d'être ainsi diffamée et qu'elle attaquera désormais Frédéric Desnard à chaque fois qu'il s'affranchira des lois ou fera preuve de malhonnêteté ».

Contact

Cyril Levy-Pey
Directeur Communication
clevypey@interparfums.fr

Tél: 01 53 77 00 00
Mob: 06 08 46 41 41

